

CONSTITUTION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

AVIS AUX PERSONNES INTERESSEES

La commune recherche dans le cadre de la création d'une réserve communale de sécurité civile selon les conditions fixées par les articles L. 724-1 à L. 724-14 du code de la sécurité intérieure et fondées sur le principe du bénévolat, des personnes soucieuses de venir en aide à la collectivité dans le cadre d'évènements exceptionnels imprévisibles.

Vous êtes intéressés,

Faites vous vite connaître en mairie.

Pour plus d'informations concernant cette réserve communale de sécurité civile, cliquez sur le lien...

L'équipe Municipale

Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un outil de mobilisation civique, instaurée par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 et transcrite dans le code de la sécurité intérieure Articles L724-1 et suivants. Elle est créée par délibération du conseil municipal, à la demande du Maire. La réserve est constituée de citoyens volontaires et bénévoles, qui apportent leur concours aux services municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

La participation des volontaires opérationnels s'effectue sur la base du volontariat pour une période de 5 jours maximum, pouvant aller jusqu'à 15 jours sur l'année. La durée de l'engagement est fixée à un an renouvelable à la demande du bénévole.

Quelles sont les missions confiées ?

Elles pourront être, à titre d'exemples, les suivantes :

- L'information préventive des populations face aux risques,
- Le recensement des personnes dépendantes à mobilité réduite ou médicalement assistées,
- Le répertoriage des ressources, notamment en alimentation, couvertures, habits,
- La participation aux exercices,
- La reconnaissance, le repérage et l'évaluation des besoins, liés à l'événement dans les quartiers,
- L'information, liée à l'événement, des populations (informations générales, consignes),
- L'accueil des personnes dans un centre d'hébergement,
- La distribution de ravitaillement sur site,
- Le soutien et le réconfort des populations concernées par un événement,
- L'aide aux sinistrés suite à l'événement (orage, tempête, etc...),
- L'aide aux démarches et formalités administratives (déclaration assurance, remplacement de papiers, expertise, ...)
- L'assistance aux personnes dépendantes (à mobilité réduite ou médicalement assistées),
- L'aide au relogement massif,
- L'appui logistique, des missions suivant compétences professionnelles,
- La surveillance de sites particuliers (observation des cours d'eau en cas de crue, participation à des rondes destinées à prévenir de pillage d'habitations évacuées, surveillance des ouvrages de protection (digue...)),
- Participe au rétablissement post accidentel des activités.

Ces missions ne seront pas exhaustives, et pourront évoluer selon l'engagement, les formations et les situations auxquelles la Ville pourrait être confrontée.

Vous souhaitez devenir bénévole ?

Pour intégrer la RCSC, il faut être majeur, jouir de ses droits civiques et habiter dans la commune. Les volontaires seront amenés à exercer différentes missions, en fonction de leur profil de compétences et des besoins rencontrés.

Pour candidater, vous devez :

- **directement à l'adresse email suivante** : mairie@argancy.fr
- **ou par courrier à** :
MAIRIE 1 PLACE ANNE DE MEJANES 57640 ARGANCY

Après candidature, vous passerez un entretien pour présenter vos motivations et poser vos questions. Si vous êtes retenu, vous signerez un acte d'engagement qui sera co-signé par le Maire de la ville de ARGANCY .

CONTRAT D'ENGAGEMENT
DANS LA RESERVE DE SECURITE CIVILE DE
LA COMMUNE DE

Nom _____

Prénoms _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse _____

Profession _____

Tel portable _____ Tel fixe _____

Courriel _____ @ _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Je sollicite mon engagement en tant que bénévole au sein de la réserve communale de sécurité civile de la commune de

Je reconnais avoir pris connaissance des missions de la réserve et accepter son règlement intérieur.

Je m'engage dans la limite de mon temps disponible et sur la base du bénévolat à participer aux activités de la réserve. En cas d'évènement, je m'engage, sauf en cas de force majeure, à répondre à toute mobilisation décidée par le maire ou son délégué et ce sous réserve de l'accord de mon employeur si c'est pendant mon temps de travail.

La durée de cet engagement est fixée à an(s). Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes de ans. L'engagement peut être interrompu, soit par démission, soit par décision du maire suivant les modalités énoncées dans le règlement intérieur.

J'atteste sur l'honneur ne pas contrevenir aux dispositions du règlement, notamment à celles portant sur mes obligations.

Signature de l'intéressé

Le maire de la commune de accepte l'engagement de
Mme/M..... au sein de la réserve communale de sécurité civile à compter du
.....

Fait à en 2 exemplaires

Le maire